CONERY, PETER—
Taxe de 1882, montant à.....62c
Taxe de 1883, montant à.....62c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Thalia, Dauxième et Toledano, désigné comme l'Ilet No. 140.

CONERY, PETER—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Thalia, Dauxième et Toledano, désigné comme l'Ilet No. 142.

CONERY, PETER—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Thalia, Melpomène, Cinquième et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 144.

CONERY, PETER—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Thalia, Melpomène, Quatrième, Van Buren et Upperline, désigné comme l'Ilet No. 146.

CHRISTIAN, J.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Colapissa, Ferrier, Arabella et Joseph, désignés comme les lots Nos. 74 à 80 de l'Ilet No. 42.

CASTILLO, R.—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Treizième, Magnolia, Quatorzième et Short, désigné comme l'Ilet No. 43, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dauxième, Mary, Soixième et Short, désigné comme l'Ilet No. 45, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Soixième et Septième, désigné comme l'Ilet No. 47, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Septième et Huitième, désigné comme l'Ilet No. 49, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Huitième et Neuvième, désigné comme l'Ilet No. 51, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Neuvième et Dixième, désigné comme l'Ilet No. 53, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Dixième et Onzième, désigné comme l'Ilet No. 55, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Onzième et Douzième, désigné comme l'Ilet No. 57, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Douzième et Treizième, désigné comme l'Ilet No. 59, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Treizième et Quatorzième, désigné comme l'Ilet No. 61, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Quatorzième et Quinzième, désigné comme l'Ilet No. 63, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Quinzième et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 65, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Seizième et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 67, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Dix-septième et Dix-huitième, désigné comme l'Ilet No. 69, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Dix-huitième et Dix-neuvième, désigné comme l'Ilet No. 71, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Dix-neuvième et Vingtième, désigné comme l'Ilet No. 73, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingtième et Vingt-unième, désigné comme l'Ilet No. 75, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-unième et Vingt-deuxième, désigné comme l'Ilet No. 77, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-deuxième et Vingt-troisième, désigné comme l'Ilet No. 79, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-troisième et Vingt-quatrième, désigné comme l'Ilet No. 81, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-quatrième et Vingt-cinquième, désigné comme l'Ilet No. 83, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-cinquième et Vingt-sixième, désigné comme l'Ilet No. 85, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-sixième et Vingt-septième, désigné comme l'Ilet No. 87, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-septième et Vingt-huitième, désigné comme l'Ilet No. 89, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-huitième et Vingt-neuvième, désigné comme l'Ilet No. 91, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Vingt-neuvième et Trentième, désigné comme l'Ilet No. 93, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Trentième et Trente-unième, désigné comme l'Ilet No. 95, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Trente-unième et Trente-deuxième, désigné comme l'Ilet No. 97, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Trente-deuxième et Trente-troisième, désigné comme l'Ilet No. 99, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Mary, Trente-troisième et Trente-quatrième, désigné comme l'Ilet No. 101, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hopkins, Minturn, Nashville et Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 106, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 109, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 111, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, Arabella et Avenue Nashville, désigné comme l'Ilet No. 113, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, Arabella et Avenue Nashville, désigné comme l'Ilet No. 115, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, Arabella et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 117, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, Arabella et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 119, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 121, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 123, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rowes, Baldwin et l'avenue Nashville, désigné comme l'Ilet No. 125, le dit lot mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 127, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Story, Nashville et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 94, le dit lot mesure 243 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barrett, Story, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 129, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 131, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Horke, Hodge, Avenue Nashville et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 101, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hodge, Avenue Nashville et la ligne Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 133.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la partie inférieure de la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bofinau, Mc Donogh, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 114; le dit lot mesure 257 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bofinau, Mc Donogh, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 116; le dit lot mesure 257 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bofinau, Mc Donogh, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 118; le dit lot mesure 257 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cousins, Story, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 53; le dit lot No. 98 mesure 283 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cousins, Story, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 120; le dit lot mesure 283 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cousins, Story, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 122; le dit lot mesure 283 pieds de face et 297 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 124; le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 122.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la partie inférieure de la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 126, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 128, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 130, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 132, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 122.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la partie inférieure de la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 126, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 128, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 130, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 132, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 122.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 126, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 128, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 130, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 132, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 122.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la partie inférieure de la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 126, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 128, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 130, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rice, Smith, Joseph et State, désigné comme l'Ilet No. 132, le dit lot mesure 257 pieds de face et 261 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

CONDON, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'Ilet No. 122.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la partie inférieure de la rue State, la Haute-Pile, désignés comme les Nos. 34 à 44 de l'Ilet Nos. ——.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues York, Minturn, Avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 126, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 128, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME R. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Forstall, Soulié, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'Ilet No. 130, le dit lot mesure 242 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHOPPIN, MME